

ASSEMBLEE PLENIERE DU 18 OCTOBRE 2010

**LES MAHORAI A LA REUNION :
DE L'ACCUEIL A L'ECUEIL
CHANGER DE REGARD**

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

**Avis des commissions du CESER
sur la note de la commission « Epanouissement humain »**

« Les Mahorais à la Réunion, de l'accueil à l'écueil : changer de regard »

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Les commissions du CESER félicitent la commission « Epanouissement humain » pour son travail, sur un sujet d'emblée passionné. Elles reconnaissent le mérite qu'a, cette note, de susciter la réflexion pour une meilleure intégration des Mahorais. Elles soulignent les difficultés de leur intégration confrontés qu'ils sont, à la précarité et au risque d'exclusion sociale.

Les commissions notent et adhèrent à la volonté de la commission de ne pas stigmatiser les Mahorais. Elles s'accordent à dire qu'il s'agit, pour tous, de prendre conscience du fait qu'ils sont une des composantes de la population réunionnaise parmi les moins bien intégrées. Par conséquent, leur situation particulière mérite d'être traitée avec beaucoup d'attention.

Dès lors, elles soulignent l'importance de mieux connaître les phénomènes migratoires, notamment de ces dernières années, afin de mieux les comprendre et mieux agir.

Par ailleurs, les commissions souhaitent la mise en œuvre de solutions concrètes; elles proposent que soient identifiés les points sur lesquels des améliorations peuvent être apportées pour répondre aux problèmes des Mahorais (logement, emploi, formation, ...). Ces solutions doivent se mettre en œuvre à partir de critères objectifs qui tiennent compte de leurs besoins au même titre que ceux de la population rencontrant les mêmes difficultés.

De plus, les commissions insistent sur les préconisations faites en matière de coopération régionale et de co-développement: les actions doivent être renforcées, avec le souci de développer des interactions équilibrées entre Mayotte et la Réunion.

Enfin, les commissions rappellent que la richesse de la Réunion se fonde en particulier sur la diversité ethno-culturelle de sa population. Les problèmes d'intégration mis en exergue dans cette note, doivent être l'occasion de s'interroger sur notre capacité à vivre ensemble, dans le respect des règles de vie collective, quel que soit l'endroit d'où l'on vient.

Introduction	4
I. Un rappel historique des liens entre la France et les Comores, Mayotte et la Réunion	5
1. L'archipel des Comores : des évolutions successives de statuts.....	5
2. Les flux migratoires des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien vers la Réunion.....	6
3. La présence mahoraise actuelle à la Réunion	6
II. Les motivations socio-économiques des originaires de Mayotte confrontés à la réalité réunionnaise	9
1. Une initiative féminine, pour un avenir meilleur des enfants	9
2. La confrontation à des difficultés d'insertion	9
3. Le risque de la précarité et de l'exclusion.....	10
III. Limites des politiques locales d'insertion des Mahorais	11
1. Des Mahorais qui se sentent mal accueillis.....	11
2. Des politiques sociales au niveau communal non concertées.....	11
IV. Préconisations	14
1. Développer une politique concertée et globale, entre la Réunion et Mayotte.	14
2. Agir sur quatre priorités pour faciliter l'intégration.....	14
Conclusion	16
ANNEXES	17

INTRODUCTION

Les populations originaires de l'archipel des Comores ne suscitent pas toujours l'empathie de la population réunionnaise. Le malaise s'exprime avec plus d'acuité envers les Mahorais, français depuis 1841. Partant de cette observation, la commission « Epanouissement humain » s'est interrogée sur la situation concrète de cette composante de la société réunionnaise.

La démarche exigeait de prendre d'abord de la distance avec le ressenti, constaté, à l'égard des Mahorais à la Réunion. La commission s'est donc attachée à chasser quelques idées reçues, pour mettre davantage en exergue les difficultés d'intégration que peuvent rencontrer les Mahorais.

Pour collecter ces informations, la commission a auditionné des représentants d'associations mahoraises et comoriennes, et une étudiante mahoraise. Elle a aussi entendu un historien, un anthropologue, deux psychologues, un philosophe et également trois maires.

Pour structurer son analyse, la commission s'est référée à une définition élaborée lors d'un séminaire du Commissariat Général du Plan¹, du processus d'intégration d'individus dans une société. Selon elle, cette intégration est pluridimensionnelle : « la première dimension est démographique. Elle repose sur l'observation d'une présence, temporaire ou ancienne, sur un territoire ... La dimension socio-économique de l'intégration renvoie à la situation sociale de l'individu, à son niveau de vie, ses revenus, ses possibilités de logement ou l'exercice d'un emploi ... Enfin, l'intégration comporte une dimension socio-politique. Cette dernière repose sur le rapport du citoyen aux règles relatives à la citoyenneté et à l'appartenance nationale ... »

¹ Commissariat Général du Plan – Immigration, marché du travail, intégration – rapport du séminaire présidé par François Héran – octobre 2002 - synthèse introductive : «Quelle intégration ? » par Jean-Luc Richard et Maryse Tripier p. 286

I. UN RAPPEL HISTORIQUE DES LIENS ENTRE LA FRANCE ET LES COMORES, MAYOTTE ET LA REUNION



L'archipel des Comores, situé au nord-ouest de Madagascar dans le canal du Mozambique, est composé de quatre îles : la Grande Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte.

1. L'archipel des Comores : des évolutions successives de statuts

Les îles de l'archipel des Comores sont habitées depuis la seconde moitié du premier millénaire, par des populations d'origine bantoue provenant de la cote Est de l'Afrique. A l'organisation politique et sociale dépendante de chefs de familles ou de village, l'islamisation de l'Archipel au 9^{ème} siècle substitue le système de sultanats, avec l'arrivée au pouvoir de nombreux sultans dits « batailleurs ».

Quelques date-clefs :

- 1841 : Mayotte est cédée à la France et devient protectorat français.
- 1846 : l'esclavage est aboli à Mayotte.
- 1866 : Anjouan devient protectorat français.
- 1886 : la Grande Comore et Mohéli deviennent protectorats français.
- 1892 : les îles des Comores deviennent colonies de « Mayotte et dépendances ».
- 1912 : Mayotte et ses dépendances sont rattachées administrativement à Madagascar.
- 1946 : les îles des Comores obtiennent une autonomie administrative vis-à-vis de Madagascar. Dzaoudzi (Mayotte) est choisie comme capitale.
- 1958 : les Comores, par référendum, refusent le choix de l'indépendance ; la même année l'assemblée territoriale des Comores opte pour le statut de territoire d'outre-mer (TOM).
- 1966 : le président du conseil de gouvernement fait transférer la capitale des Comores de Dzaoudzi à Moroni (Grande Comore).
- 1972 : le comité spécial de la décolonisation de l'ONU inscrit l'archipel des Comores à sa liste des territoires devant accéder à l'autodétermination.

- 1974 : à la question par voie de référendum sur l'indépendance de l'Archipel, Mayotte, contrairement aux autres îles, répond par la négative.
- 1976 : lors d'un second référendum, la population de Mayotte confirme son choix de rester au sein de la République française.
- 2000 : Mayotte devient collectivité départementale.
- 2009 : les Mahorais font le choix du statut de département (à l'échéance de 2014).

2. les flux migratoires des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien vers la Réunion

Les mouvements migratoires s'inscrivent dans l'histoire du peuplement de la Réunion. Ils se font à partir de l'Europe, de Madagascar, de l'Afrique, de l'Asie, également de l'archipel des Comores, donc de Mayotte.

Durant la période de la traite négrière, l'archipel des Comores est une plaque tournante de l'esclavage dans l'océan Indien, en particulier au profit de l'île Bourbon.

Même après l'abolition de l'esclavage, les flux migratoires se maintiennent pour satisfaire les besoins de main-d'œuvre pour développer l'économie de plantation. Il ne s'agit plus d'esclaves mais d'engagés. Ces derniers se fondent dans la société coloniale réunionnaise.

Cette dynamique d'immigration reposait donc sur des fondements purement économiques. C'est ainsi que des originaires des Comores ont participé au peuplement de Bourbon et ont contribué à la construction identitaire de l'île.

Malgré des liens nés de cette histoire, des tensions existent actuellement à l'égard des Mahorais et pourraient s'expliquer par une migration qui a changé de visage.

3. La présence mahoraise actuelle à la Réunion

Dans son étude intitulée « *Migrations : l'impact démographique et économique* » (Economie de la Réunion n° 136 de mai 2010), l'INSEE montre que les flux migratoires entre 2001 et 2006 (sur 5 ans) concernent en grande majorité des Français, qu'ils soient originaires de la métropole, des « DOM-COM », des îles voisines de l'océan Indien ou d'autres pays étrangers (Europe, Chine, Inde, ...), ou encore qu'ils soient de retour dans l'île.

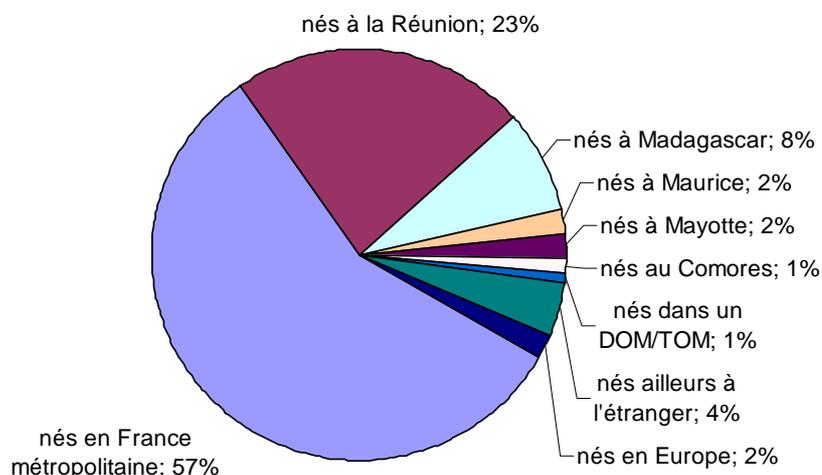
- *Incidences des flux migratoires sur la population réunionnaise*

Dans cette étude, l'INSEE comptabilise **43 000 nouveaux arrivants**² sur la période considérée. Ces derniers sont en grande majorité des personnes nées en France métropolitaine (25 000, soit 57 %) et des Réunionnais de retour (10 000, soit 23 %).

² Il s'agit de personnes de plus de 5 ans, résidant à la Réunion et qui n'y habitaient pas 5 ans auparavant.

Origine des nouveaux arrivants

(résidents arrivés depuis 5 ans = 43 000)



Source : INSEE

Sur les 17 % nés dans des pays étrangers, 6 % proviennent d'Europe, d'Asie, ou d'ailleurs et 11 % (soit 5 630 nouveaux arrivants) des îles voisines de l'océan Indien (Madagascar, Maurice, Comores).

Enfin, 3 % sont nés dans un DOM/COM, dont 2 % natifs de Mayotte.

Les soldes migratoires apparents, pour la population de 15 à 64 ans, répartis par lieu de naissance, sexe et groupe d'âge s'établissent comme suit :

Soldes migratoires 1999-2006 par lieu de naissance, sexe et groupe d'âge										
		La Réunion	Métropole	Madagascar	Maurice	Comores	Mayotte	DOM/COM	Autre étranger	TOTAL
Hommes	15-34 ans	- 11 650	1 150	550	250	0	- 650	0	200	- 10 300
	35-64 ans	1 750	2 850	800	200	50	- 150	50	450	5 700
	15-64 ans	- 9 900	4 000	1 350	450	50	- 800	50	700	- 4 650
Femmes	15-34 ans	- 7 100	1 850	1 250	450	100	- 550	100	400	- 3800
	35-64 ans	4 750	1 800	1 150	350	0	- 350	0	200	7 650
	15-64 ans	- 2 350	3 650	2 400	800	100	- 900	100	600	3 850
TOTAL	15-34 ans	- 18 750	3 000	1 800	650	50	- 1 200	50	650	- 14 150
	35-64 ans	6 500	4 600	1 950	600	50	- 500	50	650	13 350
	15-64 ans	- 12 250	7 600	3 750	1 250	100	- 1 700	100	1 250	- 800

Source : INSEE

Au 1^{er} janvier 2006, la grande majorité des habitants de la Réunion sont des natifs de l'île (85 %) : elle accueille donc peu de personnes nées à l'étranger, ces dernières ne représentant que 4 % de la population totale (soit 32 300 personnes sur 782 000 habitants). Il s'agit principalement de personnes provenant des îles voisines de l'océan Indien.

Effectifs en 1999 et 2006 des populations de la Réunion selon le lieu de naissance									
Natifs de	La Réunion	Métropole	Mayotte	Autre DOM/COM	Madagascar	Maurice	Comores	Autre étranger	TOTAL
En 1999	608 000	65 000	6 000	3 100	10 722	3 272	2 006	8 350	706 450
En 2006	662 000	79 000	5 900	2 300	15 900	4 800	2 100	9 500	781 500
Part dans population totale 2006	84,6 %	10,1 %	7,5 %	0,29 %	20,3 %	6,3 %	2,7 %	12,14 %	

Source : INSEE

Notons en particulier dans les populations originaires des îles de l'océan Indien (28 700 en 2006) le faible pourcentage des natifs de Mayotte (20,56 %) par rapport à ceux de Madagascar (55,40 %). De même que les Comoriens ne représentent que 7,31 % de ces migrants, lorsque les Mauriciens sont 16,60 %.

De plus, l'INSEE précise que la grande majorité des personnes nées à l'étranger et recensées à la Réunion, sont de nationalité française à la naissance. Seulement 13 200 d'entre elles peuvent être qualifiées d'immigrés, c'est-à-dire nées étrangères à l'étranger et résidant en France.

Effectifs en 2006 des immigrés (personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère) à la Réunion selon le lieu de naissance					
Natifs de	Madagascar	Maurice	Comores	Autre étranger	TOTAL
	5 300	3 200	1 200	3 500	13 200

Source : INSEE

Ces chiffres, comparés à ceux de l'ensemble national, montrent que le pourcentage d'immigrés à la Réunion est très largement inférieur à celui de la métropole (respectivement 1,7 % de la population contre 8 % environ).

- *Focus sur les natifs de Mayotte dans la population réunionnaise*

Si, entre 1990 et 1999, la population mahoraise n'a cessé de croître, passant de 1 434 à 6 056, au 1^{er} janvier 2006, l'INSEE la comptabilise à **5 900**.

La migration des Mahorais aurait ainsi tendance à s'inverser. Et pour la tranche d'âge des 15-64 ans, le solde entre les départs et les arrivées est négatif (1 700). « *Il semble que la plupart des migrants mahorais présents en 1999 ont quitté la Réunion, soit pour retourner à Mayotte, soit pour aller en Métropole* »³.

L'analyse de la pyramide des âges tendrait à montrer que ce sont le plus souvent des jeunes adultes qui partent tandis que ce sont des moins de 15 ans qui arrivent.

Evoquons toutefois que les représentants de la Fédération des associations mahoraises (SORODA) évaluent à 60 000 le nombre de Mahorais vivant à la Réunion, nombre invérifiable. Ils le considèrent plus proche de la réalité, compte tenu de la difficulté à collecter des informations précises auprès des originaires de l'archipel des Comores. Le recensement de l'INSEE ne donne que des renseignements déclaratifs. Mais ne faut-il pas surtout rapporter cet écart de 1 à 1000 à la prise en compte par les associations de l'accumulation des générations ? Auquel cas, l'enfant

³ Economie de la Réunion n° 136 p. 17

né à la Réunion de parents mahorais est de facto « Réunionnais » dans un recensement public, alors que son affiliation culturelle peut le faire considérer comme Mahorais.

II. LES MOTIVATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DES ORIGINAIRES DE MAYOTTE CONFRONTES A LA REALITE REUNIONNAISE

1. Une initiative féminine, pour un avenir meilleur des enfants

Les migrants de l'océan Indien sont majoritairement de jeunes adultes, entre 20 et 39 ans, surtout des femmes accompagnées d'enfants (65 % des migrants ont au moins 3 enfants)⁴. Cette caractéristique tend à amplifier le déséquilibre des sexes parmi les migrants. Elle se vérifie pour le flux en provenance de Mayotte, composé principalement de femmes avec plusieurs enfants (46 %).

Dans l'enquête du CREDOC/ODR réalisée en 2004, les Mahorais interrogés sur leurs motifs à l'immigration, évoquaient à 57 % l'espoir de bénéficier à la Réunion d'aides sociales plus importantes. Ce motif est confirmé par le constat que « *les flux migratoires actuels entre Mayotte et la Réunion sont d'abord la conséquence du différentiel existant dans le niveau des aides publiques entre ces deux territoires français de l'océan Indien* ⁵ ».

En effet, les prestations servies à Mayotte sont moins nombreuses qu'à la Réunion, et leurs montants sont inférieurs. En vigueur depuis 2002 (ordonnance n° 2002-149 du 7 février 2002 et le décret d'application n° 2002-423 du 29 mars 2002), le régime de prestations familiales à Mayotte ne comporte à ce jour que 4 prestations⁶ contre 24 à la Réunion. (*cf. annexe 1*).

Pour des raisons du même ordre, les Mahorais interrogés dans le cadre de l'enquête du CREDOC/ODR de 2004, évoquent à 62 % le souhait d'une scolarisation meilleure de leurs enfants.

2. La confrontation à des difficultés d'insertion

Cependant, en arrivant à la Réunion, les Mahorais se heurtent tout de suite à la réalité économique et sociale difficile de l'île : un taux de chômage important (supérieur à 35 % en 2010) ; un nombre de bénéficiaires de minima sociaux lui aussi très important (268 771 en 2008), et en conséquence une demande de logements très élevée.

a. Par le logement

Le logement constitue la première difficulté à laquelle les Mahorais sont confrontés à leur arrivée à la Réunion. 60 % d'entre eux se plaignent d'être mal logés. De fait, l'enquête menée par le CREDOC/ODR fait le constat que la moitié des migrants habite un logement défectueux, 25 % un

⁴ « La situation des populations migrantes originaires de l'océan Indien » - CREDOC/ODR décembre 2004

⁵ « La situation des populations migrantes originaires de l'océan Indien » - Synthèse – CREDOC/ODR décembre 2004 p. 5

⁶ Allocations familiales (AF), allocation de logement (AL), allocation de rentrée scolaire (A.R.S.), allocation pour adulte handicapé (A.A.H.)

logement social. Les familles mahoraises sont les plus nombreuses à occuper les logements en très mauvais état ; 13 % bénéficient de logements sociaux.

b. Par le travail

L'INSEE a mis en évidence des différences d'intégration économique selon l'origine, à partir du taux d'emploi selon le lieu de naissance et le diplôme.

Taux d'emploi selon le lieu de naissance (en %)						
	Hommes	Femmes	Taux d'emplois théoriques*		Indice standardisé**	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ensemble	59,2	43,1	59,2	43,1	1,00	1,00
la Réunion	56,3	41,0	56,3	40,3	1,00	1,02
France métropolitaine	76,0	64,0	74,2	62,9	1,02	1,02
Madagascar/Maurice	59,6	32,0	65,3	42,7	0,91	0,75
Mayotte	14,5	3,6	40,9	18,8	0,36	0,19
Autre Dom/Com	65,6	38,5	61,8	45,9	1,06	0,84
Pays étrangers (Hors OI)	78,6	55,2	75,9	62,7	1,03	0,88
Comores	34,5	13,9	48,9	25,8	0,71	0,54

Source : INSEE – recensement de 2006

***Taux d'emploi théorique** : il s'agit du taux d'emploi que devrait avoir la population si les taux d'emploi par âge et diplôme étaient conformes à ceux observés sur l'ensemble de la population.

****Indice standardisé par âge et par diplôme** : il s'agit du rapport entre le taux d'emploi observé et celui théorique. Lorsqu'il est supérieur à 1, cela signifie que le taux d'emploi global est supérieur à celui théorique que devrait avoir la population en ne tenant compte que de sa structure par âge et diplôme.

Il en ressort que les Mahorais résidant à la Réunion ont un très faible niveau de formation, plus faible même que leurs homologues restés à Mayotte. Ainsi, on dénombre « à peine un quart des bacheliers pour les hommes et un dixième pour les femmes de 20 à 34 ans »⁷. La conséquence est que « les Mahorais ont, à chaque âge, les taux d'emploi les plus faibles » : pour la tranche d'âge de 20 à 59 ans, ce taux est 14 % chez les hommes et 4 % chez les femmes. Ils sont les moins bien intégrés au marché de l'emploi. De plus, compte tenu de leur niveau de diplôme et de leur âge, leur taux d'emploi est plus faible que le taux d'emploi théorique, tant pour les hommes que pour les femmes. Mais, l'INSEE conclut « que d'autres facteurs doivent rentrer en ligne pour expliquer leur exclusion du marché de l'emploi »⁸.

3. Le risque de la précarité et de l'exclusion

Leur faible taux d'emploi, cumulé à des conditions de logement très précaires, constitue pour les migrants mahorais un fort handicap à leur intégration pleine et entière à la société réunionnaise. Ils sont par conséquent exposés aux risques d'exclusion sociale, sans beaucoup de moyens de tenir à l'écart de ce processus les générations les plus jeunes.

C'est en fait une situation globale qui précarise les Mahorais à la Réunion, leurs revenus étant principalement constitués d'allocations et de minima sociaux, et la quasi-totalité des ménages bénéficiant de la couverture maladie universelle. Cette précarité induit un regroupement des

⁷ Economie de la Réunion n° 136 p. 21

⁸ Economie de la Réunion n° 136 p.22

familles les plus démunies dans des poches d'insalubrité, ce qui s'apparente à un phénomène de ghettoïsation.

Les enfants sont sans aucun doute les premières victimes de ces conditions de vie défavorables à leur développement. Insécurisés par la précarité de leur environnement, ils vivent des situations traumatiques, caractérisées par une perte de repère identitaire et culturelle. De plus, leurs mères seraient souvent en rupture conjugale.

C'est par le biais de leurs difficultés d'apprentissage à l'école que les enfants sont en général repérés, et que s'opère la prise de conscience des problèmes qu'ils rencontrent. On retrouve majoritairement ces enfants dans des CL.I.S.⁹, alors qu'ils n'ont pas, à proprement parler, de déficiences particulières.

Dans bien des cas, ces enfants devenus adolescents se retrouvent livrés à eux-mêmes, et ils tombent dans la délinquance (vols, recel, phénomène de bande,...).

III. LIMITES DES POLITIQUES LOCALES D'INSERTION DES MAHORAI

1. Des Mahorais qui se sentent mal accueillis

L'étude menée par le CREDOC et l'ODR auprès de migrants de la zone océan Indien fait apparaître la stigmatisation qu'ils ressentent : 42 % des originaires des Comores, de Madagascar et de Mayotte jugent la population réunionnaise peu accueillante, et même hostile pour 15 % d'entre eux. Plus précisément, 7 % des Malgaches, 16 % des Comoriens et 21 % des Mahorais interrogés perçoivent un rejet.

La confrontation à des manifestations agressives (insultes racistes, menaces, ...) est évoquée par 21 % de l'ensemble des migrants de l'enquête. Les Mahorais, à 44 %, se disent victimes de racisme.

Ce sont les solidarités intra-familiales et villageoises fortes qui leur permettent de tenir dans leur environnement précaire. D'autant que les migrations s'effectuent le plus souvent grâce à l'existence d'un réseau qui assure un point de chute à la Réunion.

2. Des politiques sociales au niveau communal non concertées

Quatre communes concentrent sur leur territoire la plus forte proportion de la population native de Mayotte : Saint-André (24 %)¹⁰, Saint-Denis (18 %), Saint-Pierre (13 %) et Le Port (10 %).

L'audition des maires de trois de ces communes révèle que la problématique des populations migrantes est traitée à travers les mesures prises dans le cadre global de la politique sociale, qui

⁹ Les classes d'intégration scolaire ou CLIS ont pour mission d'offrir aux enfants handicapés un enseignement adapté à leurs besoins, dans certaines écoles élémentaires ou, plus rarement, maternelles. L'effectif de ces classes est limité à 12 élèves et les enseignants qui les prennent en charge sont titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle spécifique. Ces classes adaptées au handicap des élèves ont été créées par la **circulaire n° 91-304 du 18 novembre 1991**, qui a ensuite été remplacée par celle **n° 2002-113 du 30 avril 2002**.

¹⁰ C'est le pourcentage des nouveaux arrivants entre 2001 et 2006, nés à Mayotte et qui résident dans la commune concernée.

intègre quelques actions spécifiques. Le souci qui s'en dégage est celui d'assurer une égalité de traitement dans l'insertion de toutes les populations présentes sur le territoire communal.

Les actions mises en œuvre sont orientées vers le logement, l'emploi, l'éducation, et vers des actions socioculturelles et de coopération régionale.

- En matière de **logement**, les municipalités auditionnées sont sensibles à la lutte contre l'habitat insalubre. Le fait que les familles mahoraises habitent souvent des bidonvilles les rend, d'un point de vue légal, prioritaires pour occuper un logement social, par exemple dans le cadre d'une **opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI)**.

- En matière d'**emploi**, des conventions signées avec les acteurs associatifs mettent en place **des chantiers d'insertion**. La priorité est donnée aux quartiers dits sensibles, là où le taux de chômage est particulièrement élevé.

- En matière d'**éducation**, la priorité est donnée à des activités parascolaires et de loisirs en soutien aux populations les plus défavorisées. L'apprentissage des langues étrangères dès le plus jeune âge y est en particulier favorisé. C'est ainsi que, dans le cadre de son programme d'éducation globale, la commune de Saint-Denis prévoit la création d'un **institut municipal de langue**.

Cette importance accordée aux langues est à mettre en lien avec le fait que beaucoup de jeunes migrants, à leur arrivée, maîtrisent insuffisamment le français, ce qui constitue l'une des causes de leur échec scolaire. C'est pourquoi, par exemple, la commune du Port, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Réunion, dans le cadre du contrat territorial global, a mis en place des **classes passerelles** pour favoriser leur intégration.

- En matière d'**actions socio-culturelles**, un fort partenariat est développé avec le tissu associatif, qui privilégie les activités culturelles, sportives et de loisirs. Le but recherché est d'abord de faciliter l'intégration des populations d'un même quartier en organisant des échanges entre les habitants de toutes origines. Des espaces d'écoute leur sont également proposés. Le **Pôle d'intégration**¹¹ à Saint-Denis en est un exemple, qui devrait être renforcé par **une Maison des associations de l'océan Indien**. L'objectif que se donne la mairie est de coordonner et de stimuler la vie associative des migrants de la zone, et de répondre à des demandes spécifiques d'organisation d'activités culturelles. C'est ainsi également que, dans les communes du Port et de Saint-André, existent des **Ateliers d'intégration sociale**, qui abordent prioritairement les thèmes des droits et des devoirs, de la parentalité, et de la délinquance.

- En matière de **coopération régionale**, un partenariat est recherché avec les pays de la zone océan Indien, afin d'établir des échanges pérennes. Les trois communes auditionnées sont engagées dans ce processus. La commune du Port poursuit deux expériences associant des représentants des pays de la zone océan Indien : **le Laboratoire international de l'habitat**

¹¹ Action mise en œuvre par la commune de Saint-Denis dès 2008, le Pôle d'intégration a pour missions de :

- favoriser l'intégration des populations migrantes de la zone océan Indien
- assurer le rôle d'interprète
- assurer un accueil bilingue créole/français
- assurer un rôle d'information et d'orientation vers les structures adaptées dont les migrants ont besoin, en lien avec les structures de la ville.
- assurer un rôle d'écoute et d'échange

populaire et durable¹² et **l'Observatoire des villes portuaires de l'océan Indien**¹³. Pour sa part, la municipalité de Saint-André développe des rencontres interprofessionnelles avec quelques communes de Mayotte. La ville de Saint-Denis, elle, mène des actions de coopération régionale avec Anjouan.

Cependant, les initiatives de ces municipalités ne peuvent être que limitées et partielles, à la hauteur de leurs moyens et de leurs compétences.

¹² Le Laboratoire international pour l'habitat populaire et durable est né de la rencontre entre différents groupes d'acteurs du champ de l'habitat lors d'un séminaire international à Medellin (Colombie) en octobre 2008. Il se fonde sur une charte, produit des collaborations et réflexions menées dans un cadre international par des élus, des habitants, des architectes, des enseignants, des chercheurs ... Ce Laboratoire International se caractérise davantage par son ambition, les missions et les fonctions qu'il se donne, son organisation et la dynamique qu'il s'efforce d'animer que par une doctrine définie et générale en matière d'urbanisme et d'habitat, a fortiori par une structure dont le statut serait immédiatement repérable et conforme aux caractéristiques juridiques de chaque pays (www.ville-port.re).

¹³ Créé en 2003, le projet d'Observatoire villes et ports de l'océan Indien a été initié par l'AIVP (Association Internationale Villes et Ports) et les grandes villes portuaires de l'océan Indien dont Port-Louis (Maurice), Toamasina (Madagascar), Durban (Afrique du Sud), Le Port (la Réunion). Il a plusieurs objectifs, à savoir : consolider une stratégie locale à l'échelle régionale, structurer l'échange et le partage de connaissance des activités, contribuer à la formalisation d'une identité régionale, ancrer les projets de la zone océan Indien dans une démarche durable et enfin créer les conditions permettant de concevoir et de créer des modèles de développement.

IV. PRECONISATIONS

1. Développer une politique concertée et globale entre la Réunion et Mayotte

Les actions déjà menées à la Réunion pour l'insertion des Mahorais mériteraient d'être mieux connues. Elles ne peuvent néanmoins dispenser de rechercher une plus large concertation entre les partenaires locaux (services de l'Etat, collectivités locales, Chambres consulaires, ...). Il devrait en résulter, également en partenariat avec les instances mahoraises, une politique globale, cohérente et partagée entre nos deux îles. Des actions de coopération et de co-développement durable y trouveraient leur place.

Cette politique globale devra s'appuyer sur :

- La connaissance historique des populations migrantes de la zone océan Indien afin de mieux prendre conscience de leur place dans la construction de la société réunionnaise. Le travail universitaire (anthropologie, sociologie, histoire,...) sur l'apport de l'archipel des Comores au peuplement de la Réunion doit être particulièrement poursuivi et vulgarisé. Il devra faire l'objet de la plus large diffusion auprès de l'ensemble de la population réunionnaise, avec un fort concours des médias (émissions, documentaires, reportages,...) pour développer l'acceptation et le respect mutuels. Le soutien au tissu associatif, à accentuer, ira dans le sens de cette plus large communication, qui est de nature à renforcer la cohésion sociale de la société réunionnaise.
- La connaissance des flux migratoires et de la motivation des arrivants afin de mieux répondre à leurs préoccupations. Il en résultera une observation plus précise de leur trajectoire, qui aidera à distinguer les populations en simple transit à la Réunion de celles dont le souhait est de s'y installer durablement.

2. Agir sur quatre priorités pour faciliter l'intégration

La commission fait siennes les priorités dégagées par l'enquête du CREDOC et de l'ODR : l'accès à un logement assurant des conditions de vie meilleures, l'acquisition de la maîtrise du français, l'insertion des jeunes dans les parcours professionnels.

- **L'accès à un logement approprié**

D'une manière générale, les populations migrantes de Mayotte se retrouvent majoritairement dans des bidonvilles et, dans le meilleur des cas, dans des logements sociaux. Au-delà de la question de l'accès, il convient de construire des logements adaptés à des familles avec beaucoup d'enfants. Par ailleurs, il y a nécessité de veiller à la mixité des bénéficiaires lors de l'attribution des logements, et ce au regard du risque de ghettoïsation ou de regroupement selon l'origine des familles. La valorisation des LCR (locaux collectifs des résidents) par les associations, doit faciliter les relations familiales et de voisinage et favoriser ainsi l'intégration en améliorant l'efficacité du travail social (alphabétisation, soutien scolaire).

- **L'acquisition et la maîtrise du français**

La maîtrise du français est un facteur d'intégration. Il convient de s'appuyer sur les dispositifs qui existent pour favoriser l'apprentissage de la langue nationale par les nouveaux migrants. Dans cette optique, les classes d'initiation (CLIN) doivent être renforcées. Elles permettront l'accueil et l'intégration des enfants non francophones, nouvellement arrivés, par l'apprentissage et la pratique quotidienne du français.

Après évaluation et adaptation, les classes passerelles, prenant en compte très tôt les difficultés scolaires des jeunes migrants, fruit d'un partenariat entre la commune du Port et la CAF, doivent être étendues aux autres communes confrontées à cette problématique.

- **L'insertion des jeunes dans un parcours professionnel**

La formation constituait déjà dans la programmation 2000-2006 du Fonds Social Européen (FSE), une mesure principale pour aider les migrants à s'intégrer dans la société et au marché du travail. La programmation 2007-2013 a reconduit cet axe prioritaire, avec obligation pour les Etats-membres de rendre compte des mesures qu'ils prennent pour favoriser l'insertion professionnelle des migrants. Une évaluation particulière des actions existantes doit être menée afin de vérifier la bonne utilisation des crédits et leur impact.

- **La prise en compte de l'interculturalité**

Le dépistage précoce des enfants et des familles qui souffrent de leur dépaysement doit être accentué. La consultation psychologique transculturelle¹⁴ permet de les prendre en charge, par un accompagnement qui intègre leur système de pensée et leur langue, en s'appuyant simultanément sur des approches psychologique et anthropologique. La vulnérabilité psychologique que la migration peut provoquer, notamment chez les enfants, nécessite cette prise en charge thérapeutique.

L'accompagnement social des familles migrantes devrait davantage tenir compte des spécificités liées à leur origine et à leur motivation. Il nécessite par conséquent une bonne connaissance de ces familles. Aussi la formation des travailleurs sociaux devrait comporter une plus grande dimension transculturelle, leur faisant découvrir les particularismes de chaque population migrante.

L'intégration des migrants au vivre ensemble réunionnais dépend finalement d'une politique volontariste d'échanges interculturels. Les associations sont les premières à pouvoir être mobilisées pour mener des actions dans les quartiers (ateliers sur les différentes cultures, la citoyenneté, le respect, ...). C'est à travers cette mutualisation des moyens que nous serons plus forts pour actualiser notre vivre ensemble.

¹⁴ La consultation de psychothérapie transculturelle (anciennement appelée consultation d'ethnopsychiatrie), existe depuis 1996 et a été initiée par le C.M.P.P. (Centre Médico-Psycho-Pédagogique) de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) de Saint-Denis. Le but était de pouvoir travailler à partir des ethno-théories qu'avaient les familles réunionnaises. Depuis 1998, cette consultation est élargie aux familles migrantes venant en particulier de l'Archipel des Comores.

CONCLUSION

Les Mahorais, français mais perçus comme étrangers, minoritaires en nombre, mais visibles par une culture affirmée, ne laissent pas indifférent l'ensemble des autres Réunionnais.

Les liens historiques qui unissent les îles de l'océan Indien sont trop souvent méconnus. Leur rappel peut-il suffire à atténuer le sentiment de rivalité et d'injustice que fait naître le phénomène migratoire, sentiment exacerbé par un contexte socio-économique tendu ?

La commission « Epanouissement humain » du C.E.S.E.R. a voulu mettre en exergue les difficultés réelles que l'immigration engendre. Elle a aussi voulu alerter des risques sournois et grandissants, qui pourraient, à la Réunion, tant menacer la cohésion sociale que « battre en brèche » le vivre ensemble multiculturel.

A travers les chantiers prioritaires qu'elle dégage de son étude, connaissance mutuelle, interculturalité et accompagnement social, la commission tente d'indiquer la voie de l'apaisement des tensions au sein de l'ensemble de la population réunionnaise, et ainsi de renforcer le tissage des liens qui font la Réunion.

Au-delà des difficultés locales, la ligne d'horizon est celle de l'environnement régional et des ouvertures qu'il permet, surtout en un temps où s'opère l'évolution statutaire de Mayotte. Il s'agit donc de considérer des populations migrantes, non pas seulement à l'échelle du quartier, ni même de la commune, mais dans l'espace indiaocéanique, c'est-à-dire des interactions globales entre les îles du sud-ouest de l'océan Indien.

L'ambition est donc à hauteur de la responsabilité politique, et demande l'implication de tous à travers une meilleure connaissance mutuelle des cultures partagées et imbriquées.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Prestations familiales en vigueur à Mayotte depuis 2002, en comparaison avec celles de la Réunion (Source : CAF de la Réunion et de Mayotte)

		MAYOTTE	REUNION	
SANS CONDITIONS DE RESSOURCES	Allocations Familiales			
	1 enfant	56,43 €	1 enfant	22,77 €
	2 enfants	90,29 €	2 enfants	123,92 €
	3 enfants	108,31 €	3 enfants	282,70 €
	4 enfants	126,33 €	4 enfants	441,28 €
	5 enfants	-	5 enfants	600,26 €
	Par enfant supplémentaire	+ 18,02 €	Par enfant supplémentaire	+ 158,78 €
SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES	Allocation Rentrée Scolaire			
	Enfant scolarisé en primaire	106,33 €	Enfant 6-10 ans	280,76 €
	Enfant scolarisé dans le second degré	248,08 € (dont 70,88 € versés directement à l'établissement scolaire)	Enfant 11-14 ans	296,22 €
			Enfant 15-18 ans	306,51 €
SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES	Allocation Adultes Handicapés			
	Taux plein	227,88 €	Au maximum	681,63 €
	Taux réduit	En fonction de vos ressources	Complément de ressources (sous conditions)	179,31 €
			Ou Majoration de vie autonome (sous conditions)	104,77 €
	Allocation Logement	Calculée en tenant compte du montant des charges de logement, des ressources du foyer et du nombre d'enfants à charge	Calculée à partir d'un barème tenant compte notamment de ressources	

ANNEXE 2

QUELQUES DEFINITIONS

Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Etranger

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

Remarque :

A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir Français par acquisition.

Immigré

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. A l'inverse, certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Les populations étrangères et immigrées ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient Français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Nationalité (recensement de la population)

La population est répartie en deux grands groupes : Français / Etrangers.

Dans certains tableaux, la distinction est faite parmi les Français entre :

- Français de naissance (y compris par réintégration)
- Français par acquisition (personnes devenues françaises par naturalisation, mariage, déclaration ou à leur majorité).

La population étrangère est définie en fonction d'un critère de nationalité : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française. Un étranger peut acquérir la nationalité française au cours de sa vie, en fonction des possibilités offertes par la législation. Il devient alors Français par acquisition.

Parmi les étrangers se trouvant en France au moment du recensement, seuls ont été recensés ceux qui ont leur résidence permanente en France et ceux qui y travaillent ou y étudient (travailleurs permanents, stagiaires, étudiants, ainsi que leur famille le cas échéant), à l'exception des travailleurs saisonniers et des travailleurs frontaliers.

Ménage (recensement de la population)

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies

par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Ménage complexe

Les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Une famille comprend au moins deux personnes et elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants d'une famille doivent être célibataires (et eux-mêmes sans enfant).

Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation, mais il est difficile de mettre en évidence une configuration type de ces ménages.

Ménage (au sens des enquêtes auprès des ménages)

Depuis 2005, la définition d'un ménage, au sens des enquêtes auprès des ménages réalisées par l'Insee, a été sensiblement modifiée. Est considéré comme un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun.

La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre.

Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire :

- 1) qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ;
- 2) et/ou qui bénéficient simplement de ces dépenses.

Remarque

- Dans la définition du budget commun, on ne tient pas compte des dépenses faites pour le logement ;
- La participation occasionnelle à des dépenses communes ne suffit pas à former un budget commun ;
- Avoir plusieurs comptes en banque différents dans un ménage ne signifie pas faire budget à part.

Dans les enquêtes réalisées avant 2005, les personnes devaient partager la même résidence principale pour être considérées comme des ménages (ou "ménages ordinaires"). Par ailleurs, il n'était pas nécessaire qu'ils aient un budget commun. De fait, un ménage correspondait à un logement (résidence principale). En revanche, depuis 2005, un logement peut comporter plusieurs ménages appelés encore "unités de vie".

Protectorat : le protectorat est une des formes de sujétion coloniale. Il diffère de la colonisation pure et simple en ce que les institutions existantes, y compris la nationalité, sont maintenues sur un plan formel, la puissance protectrice assumant la gestion de la diplomatie, du commerce extérieur et éventuellement de l'armée de l'Etat protégé.

Le terme de « protectorat » peut être employé, de manière polémique, pour désigner des régimes politiques considérés comme étant sous l'influence étroite d'États plus puissants. On parle dans certains cas de gouvernements fantoches (Source : wikipédia).